INSTITUT MONTALEMBERT

28, Boulevard Gambetta

94130 - NOGENT SUR MARNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

CEECA
Compagnie Européenne d'Expertise Comptable et d'Audit

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS - ILE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

7, BD DU MAL GALLIENI
77400 LAGNY S/MARNE

TEL. : 01 60 07 32 32
TELECOPIE : 01 64 02 33 79
E-MAIL : ceeca@ceeca.fr
www.ceeca-expert-comptable.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association OGEC INSTITUT MONTALEMBERT

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 Décembre 2018 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de OGEC INSTITUT MONTALEMBERT relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

/...

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Jq

/...

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 3 Janvier 2024
Pour la C.E.E.C.A.

JP. LE MENTEC,
Commissaire aux Comptes

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

INSTITUT MONTALEMBERT NOGENT SUR MARNE

Nomenclature 2020 & PCG — Nomenclature 2020 & PCG

	ACTIF	EXERCICE N (selon ANC 2018-06)			EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06)
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
	- Dotations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	-	-	-	-
	- Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel	-		-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains	247 610	-	247 610	247 610
	- Constructions	14 203 251	6 710 685	7 492 566	8 067 229
	- Installations techniques, matériel et outillage	410 372	390 456	19 916	25 533
	- Autres immobilisation Corporelles	420 251	356 182	64 069	80 473
	- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle	624 606		624 606	163 959
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 906 090	7 457 323	8 448 766	8 584 804
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations et créances rattachées	55 028	33 500	21 528	19 930
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	- Prêts	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations financières	675	-	675	675
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	55 703	33 500	22 203	20 605
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	15 961 794	7 490 823	8 470 971	8 605 409
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	8 613		8 613	993
	CREANCES :			-	-
	- Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 676	-	10 676	3 747
	- Créances reçues par legs ou donations	-		-	-
	- Autres	552 220	-	552 220	259 643
	TOTAL CREANCES	562 896	-	562 896	263 390
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	245 650,00	-	245 650	245 650
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-		-	-
	DISPONIBILITES	1 158 196		1 158 196	1 518 052
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	98 528		98 528	85 722
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 073 883	-	2 073 883	2 113 807
	FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)	-		-	-
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)	-		-	-
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)	-		-	-
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	18 035 676	7 490 823	10 544 854	10 719 217

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

INSTITUT MONTALEMBERT NOGENT SUR MARNE

	PASSIF	EXERCICE N (selon ANC 2018-06) Nomenclature 2020 & PCG	EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06) Nomenclature 2020 & PCG
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	260 507	260 507
	TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	260 507	260 507
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	-	-
	ECARTS DE REEVALUTION	-	-
	RESERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	Réserves pour projet de l'entité	5 750 000	5 750 000
	Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	5 750 000	5 750 000
	REPORT A NOUVEAU	339 065	280 785
	RESULTAT DE L'EXERCICE	75 181	58 280
	SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	6 424 753	6 349 573
	Fonds propres consomptibles	-	-
	Subventions d'investiesement	86 108	-
	PROVISION REGLEMENTEES	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	**6 510 861**	**6 349 573**
	FONDS REPORTES E DEDIES		
	Fonds reportés liés aux legs ou donnations	-	-
	Fonds dédiés	-	-
	TOTAL FONS REPORTES ET DEDIES (II)	-	-
PROVISIONS	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	55 281	54 023
	Provisions pour charges	844 822	842 859
	TOTAL PROVISIONS (III)	**900 103**	**896 882**
DETTES	DETTES		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associa	-	-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	2 343 951	2 723 759
	Emprunts et dettes financières diverses	-	-
	Avances et acomptes reçus	576 401	558 441
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 558	29 645
	Dettes des legs ou donations	-	-
	Dettes fiscales et sociales	150 606	138 403
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
	Autres dettes	15 374	22 514
	Instruments de trésorerie	-	-
	Produits constatés d'avance	-	-
	TOTAL DETTES (IV)	**3 133 889**	**3 472 762**
	Ecart de conversion passif (V)	-	-
	TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV+V)	**10 544 854**	**10 719 217**

COMPTE DE RESULTAT
INSTITUT MONTALEMBERT NOGENT SUR MARNE

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes

01/09/2022 - 31/08/2023

Nomenclature 2020 & PCG Nomenclature 2020 & PCG

	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	66 500	60 686
dont ventes de dons en nature	1 449	1 501
Ventes de prestations de service	3 399 777	3 189 868
dont parrainages	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 445 708	1 413 808
Vers Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	0	0
Ress Ressources liées à la générosité du public	0	36
Dons manuels	0	36
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	356 856	158 623
Reprises sur amortissements, dépréciations, provis	897 342	898 527
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	8 074	9 915
TOTAL I	**6 174 258**	**5 731 463**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	60 557	63 397
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	2 080 417	1 886 798
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	169 629	151 873
Salaires et traitements	1 238 736	1 239 419
Charges sociales	511 511	520 908
Dotations aux amortissements des immobilisations	720 957	713 219
Dotations aux provisions	900 103	896 882
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	339 315	110 738
TOTAL II	**6 021 226**	**5 583 234**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**153 032**	**148 228**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 426	713
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	34 900	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0	0
TOTAL III	**38 326**	**713**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	33 500	34 900
Intérêts et charges assimilées	73 795	89 751
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
TOTAL IV	**107 295**	**124 651**
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-68 970**	**-123 939**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**84 063**	**24 290**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		

Sur opérations de gestion	8 307	36 552
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0	0
TOTAL V	**8 307**	**36 552**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 189	2 561
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0	0
TOTAL VI	**17 189**	**2 561**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-8 882**	**33 991**
Participation des salariés aux résultats (VII)	**0**	**0**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**0**	**0**
Total des produits (I + III + V)	**6 220 890**	**5 768 727**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**6 145 709**	**5 710 446**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	**75 181**	**58 280**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

OGEC Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

Règles et méthodes comptables

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable, sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

1.1 - Présentation de l'association

L'OGEC Montalembert a été créé le 20 octobre 1969 et publié au Journal Officiel du 10 janvier 1970.

L'organisme de gestion OGEC Montalembert a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'enseignement catholique en France, des décisions du comité national de l'enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente, en l'occurrence de l'école Montalembert.

L'OGEC Montalembert est administré par un conseil d'administration qui comprend les membres de droit (délégué de tutelle, président de l'APEL) et les membres actifs élus par l'A.G. Le conseil est renouvelable par tiers tous les ans. Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un président (éventuellement un ou plusieurs vice-présidents), un trésorier et un secrétaire, composant ainsi le bureau.

1.2 - Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons aucun élément important à mentionner si ce n'est l'impact de l'augmentation des prix liée à l'inflation.

Notons l'absence d'événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration mais qui n'ont pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture.

À la date de rédaction des présents documents, aucun indice ne conduit à penser que l'association ne pourra pas assurer la continuité de son exploitation jusqu'au 31 août 2024.

2 - Informations au titre des principes et méthodes comptables

1.3 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code du commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels

des personnes de droit privé à but non lucratif. .

Les convention générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de 10 544 854 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 6 220 890 euros et un total charges de 6 145 709 euros, dégageant ainsi un résultat de 75 181 euros.

L'exercice considéré débute le 01/09/2022 et finit le 31/08/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2023 par votre conseil d'administration en collaboration avec votre trésorier.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement à la clôture, sont provisionnés.

Concernant les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice, il sera fait application de l'avis CNC 2018/08.

La provision pour risques et charges au 31/08/2023 est composée de :

- 770 710 euros conformément au plan pour gros entretien,
- 74 112 euros d'indemnités de fin de carrière.
- 55 281 euros pour risques liés à l'emploi

Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, l'association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

Contribution volontaire en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les contributions volontaires en nature ne sont pas significatives.

À noter que l'association a contracté :

- Un bail à construction entre l'Association Lacordaire, propriétaire des terrains et l'Association OGEC Montalembert le 2 avril 1992 avec effet rétroactif au 1er octobre 1991.
- qui par un avenant en date du 19 octobre 2011 en a prolongé la durée jusqu'au 1er janvier 2052.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

[voir tableau de taux d'amortissement dans l'annexe]

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

1.4 - Changement de méthode

Cet exercice est caractérisé par la troisiéme année d'application du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Aucun changement de méthode comptable n'est donc à mentionner au cours de cet exercice.

1.5 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes, figurant au compte de résultat, s'élève à 9 024 €TTC (huit mille sept cent vingt-quatre €).

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes

Annexe

TABLEAUX DES TAUX D'AMORTISSEMENTS
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Types d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement en année
Structure (gros œuvre)	Linéaire	25 à 50
Façades, étanchéité, menuiseries extèrieures	Linéaire	15 à 20
Installations générales et techniques scellées	Linéaire	10 à 15
Agencements intèrieurs et décoration	Linéaire	10 à 15
Equipement lourd de restauration	Linéaire	8 à 12
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10
Mobilier scolaire	Linéaire	3 à 5
Mobilier cantine et hébergement	Linéaire	3 à 5
Matèriel pédagogique (hors informatique)	Linéaire	3 à 5
Matériel de bureau (hors informatique)	Linéaire	3 à 5
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprentissage	Linéaire	3 à 5
Matériel informatique	Linéaire	1 à 3
Materiel de reprographie	Linéaire	1 à 3
Logiciels	Linéaire	1

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C. Commissaire aux Comptes Annexe

TABLEAUX DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Immobilisations		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions et mise hors service	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	TOTAL I		0	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL II		0	0	0	0	0
CORPORELLES	Terrains		247 610				247 610
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Instal. générale et agencement					
		Aménagement des constructions	14 095 242	108 009			14 203 251
	Installations techniques, matériel & outillages		411 095	8 710	9 433		410 372
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générale et agencement	158 404				158 404
		Aménagement divers					
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et informatique	269 274	7 555	14 982		261 847
	Immobilisations corporelles en cours		163 959	460 647			624 606
	Avances et acomptes						
	TOTAL III		15 345 584	584 920	24 415	0	15 906 090
FINANCIERS	Participation et créance rattachée à des participations		54 830	198			55 028
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		675				675
	TOTAL IV		55 505	198	0	0	55 703
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		15 401 089	585 119	24 415	0	15 961 793

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes

Annexe

TABLEAUX DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables			Montant des amortissements en début d'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : amortis. afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements en fin d'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
		TOTAL I	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles						
		TOTAL II	0	0	0	0	0
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Instal. générale et agencement					
		Aménagement des constructions	6 028 013	682 671			6 710 684
	Installations techniques, matériel & outillages		385 562	14 327	9 433		390 456
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générale et agencement	129 784	8 225			138 009
		Aménagement divers					
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et informatique	217 421	15 734	14 982		218 173
		TOTAL III	6 760 781	720 956	24 415	0	7 457 322
TOTAL GENERAL (I+II+III)			6 760 781	720 956	24 415	0	7 457 322

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes Annexe

TABLEAUX DE MOUVEMENTS
DES RESERVES ET PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
RESERVES	Réserve pour investissements	**260 507**	0	0	**260 507**
	* Fonds de trésorerie	260 507			260 507
	* Subvention d'investissement	0		0	0
	Réserve de trésorerie	**0**	**0**	**0**	**0**
	Réserve d'intervention ou de régularisation	**5 750 000**	**0**	**0**	**5 750 000**
	* Réserve pour investissement	5 750 000	0		5 750 000
	Réserve de compensation	**0**	**0**	**0**	**0**
	TOTAL I	**6 010 507**	**0**	**0**	**6 010 507**
PROVISIONS REGLEMENTEES	Réserve de trésorerie				
	Amortissements dérogatoires				
	Différence sur réalisation d'éléments d'actifs				
	TOTAL II	**0**	**0**	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	0		0	0
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour IDR	53 837	74 112	53 837	74 112
	Provisions pour gros entretiens	789 022	770 710	789 022	770 710
	Provisions pour risques d'emploi	54 023	55 281	54 023	55 281
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL III	**896 882**	**900 103**	**896 882**	**900 103**
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	Sur immobilisations :				
	* incoporelles				
	* corporelles				
	* financières	34 900	33 500	34 900	33 500
	Sur stocks et en cours				
	Sur compte clients et usagers	0		0	0
	Autres provisions pour dépréciations				
	TOTAL IV	**34 900**	**33 500**	**34 900**	**33 500**
Dt DOTATIONS ET REPRISES	* d'exploitation		900 103	896 882	
	* financières		33 500	34 900	
	* exceptionnelles				
	TOTAL	**0**	**933 603**	**931 782**	**0**
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**6 942 289**	**933 603**	**931 782**	**6 944 110**

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes Annexe

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
ET DES DETTES ET SÛRETES REELLES CONSENTIES

Creances	Montant brut à la clôture de l'exercice	Échéance	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	55 703		55 703
Sous-total créances de l'actif immobilisé	**55 703**	**0**	**55 703**
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	10 676	0	10 676
Créances sociales et fiscales	735	735	
Autres créances (à détailler si besoin)	551 486	551 486	
Sous-total créances de l'actif circulant	**562 896**	**552 220**	**10 676**
TOTAL CREANCES	**618 599**	**552 220**	**66 379**

personnel opposition +IJ+tickets restaurants à recevoir
subv. Commune 216 + subv région 35+cpte d'attente

DETTES	Montant brut à la clôture de l'exercice	Échéance			Montant des sûretés réelles consenties
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 340 485	386 138	1 359 891	594 153	
Emprunts et dettes financières divers	3 465	3 988			
Sous-total dettes financières	**2 343 950**	**390 126**	**1 359 891**	**594 153**	
Dettes fournisseurs	47 558	47 558			
Dettes fiscales et sociales	98 720	98 720			
Etat	51 885	51 885			
Dettes sur immobilisations	0	0			
Autres dettes	15 374	15 374			
Sous-total autres dettes	**213 538**	**213 538**	**0**	**0**	
TOTAL DETTES	**2 557 488**	**603 664**	**1 359 891**	**594 153**	

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes Annexe

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE FONDS ASSOCIATIFS

	FONDS ASSOCIATIFS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	-	-	-	-
	Fonds statutaires	-	-	-	-
	Apports sans droit de reprise	260 507			260 507
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	-	-
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	260 507	0	0	260 507
	Réserves statutaires	-	-	-	-
	Réserves pour investissements	5 750 000	0		5 750 000
	Réserves de trésorerie	-	-	-	-
	Autres réserves	-	-	-	-
	RESERVES (2)	5 750 000	0	0	5 750 000
	Report à nouveau (3)	2 280 785	58 280		2 339 065
	Résultat (4)	58 280	75 181	58 280	75 181
	TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	8 349 572	133 461	58 280	8 424 753
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise	-	-	-	-
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	-	-
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	0		0	0
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	0	0	0	0
	Subventions d'équipement	-	-	-	-
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	0	86 108	-	86 108
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	-	-	-	-
	Autres subventions d'investissement	-	-	-	-
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	0	86 108	0	86 108
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	0	86 108	0	86 108
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)		8 349 572	219 569	58 280	8 510 861

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques				
	Pensions et obligations similaires	53 837	74 112	53 837	74 112
	Gros entretien	789 022	770 710	789 022	770 710
	Autres provisions pour charges	54 023	55 281	54 023	55 281
	TOTAL	896 882	900 103	896 882	900 103
DOTATIONS ET REPRISES	d'Exploitation	896 882	900 103	896 882	900 103
	Financières		33 500		33 500
	Exceptionnelles		0	0	0

Institut Montalembert
28, boulevard Gambetta
94130 Nogent-sur-Marne

C.E.E.C.A.
Commissaire aux Comptes
Annexe

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE FONDS DEDIES

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : engagements à réaliser sur ressources affectées	Diminutions : utilisations en cours d'exercice	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	ECHEANCE		
						≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Subventions de fonctionnement	0							
Dons manuels affectés	0							
Legs et donations affectés	0							
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

C.E.E.C.A. Commissaire aux Comptes Annexe

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
Grencke	10 276	10 276	10 276	2 569			
		0	0				
TOTAL	10 276	10 276	10 276	2 569	0	0	

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
TOTAL				